

Une commande publique responsable et innovante



**Schéma de promotion
des achats responsables (SPAR)
de Nantes Métropole,
de la Ville de Nantes et du CCAS**

2022-2026

entreprises.nantesmetropole.fr



02 40 99 48 48

Appel gratuit depuis un poste fixe – du lundi au vendredi – 9 h à 18 h

Qu'est-ce qu'un schéma de promotion des achats responsables ?

La loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, modifiée par la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte impose aux collectivités territoriales dont le montant des achats est supérieur à 50 millions d'euros d'adopter un schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPAR). Il doit comporter des éléments à caractère social et écologique, ainsi que des modalités de mise en œuvre et de suivi des objectifs.

Au regard du volume important des achats de la Ville et de la Métropole de Nantes, plus de 530 millions d'euros cumulés par an, la commande publique constitue un levier majeur

pour accélérer la transition écologique et sociale, tout en favorisant le développement économique local. Le SPAR doit ainsi permettre d'engager l'ensemble des acheteurs dans des stratégies d'achat plus durables et ainsi accompagner le monde économique à proposer des offres socialement et environnementalement plus responsables.

Pour la Ville et la Métropole de Nantes, un achat responsable se définit comme un achat avec une réelle plus-value sociale, environnementale et économique pour le territoire.

Les engagements du SPAR

2022-2026

Afin d'assurer la prise en compte des priorités de la mandature dans le champ de la commande publique, le SPAR 2022-2026 est organisé autour de 8 enjeux, chacun faisant l'objet de plusieurs engagements.

1 Agir pour un environnement favorable à la santé

- Contribuer par la commande publique à la réduction de l'exposition aux allergènes
- Expérimenter les marchés de livraison par vélo cargo sur le dernier kilomètre (Pacte LUD)
- Favoriser le développement et l'utilisation du fluvial (Pacte LUD)
- Prendre en compte la présence de polluants dans les marchés de mobilier, de revêtements, de vêtements de travail et de produits d'entretien
- Introduire des clauses visant à réduire le bruit, les nuisances sonores et lumineuses
- Limiter puis supprimer l'achat de bouteilles d'eau en plastique
- Augmenter la part de chantiers à faibles nuisances

2 Freiner et s'adapter au changement climatique

- Introduire des clauses pour réduire les consommations d'énergie
- Développer les énergies renouvelables dans les contrats de délégations de service public
- Décarboner les marchés de prestation intellectuelle
- Favoriser la plantation d'arbres et lutter contre la déforestation importée
- Engager un travail de réflexion sur la rédaction de clauses visant à faire face aux événements climatiques extrêmes et aux changements de temps long (hausse des températures, élévation du niveau de la mer etc.)

3 Favoriser une gestion économe des ressources

- Privilégier les matériaux naturels géosourcés et biosourcés
- Utiliser les éco-carburants et les carburants biosourcés
- Limiter la production de déchets, en particulier dangereux et non recyclables
- Supprimer les plastiques à usage unique et inscrire la commande publique dans la dynamique métropolitaine zéro pollution plastique
- Accompagner la structuration des filières de réemploi, de réutilisation et de recyclage (numérique, BTP, biens de consommation courante, bio-déchets etc.)
- Accompagner la réalisation des objectifs de réemploi et de recyclage issus de la loi AGEC



Un schéma **deuxième génération**

En 2017, un premier schéma de promotion d'achats responsables avait été adopté par la ville et la métropole de Nantes. Organisé autour du triptyque environnement, social et économie, ce schéma a permis de structurer la démarche, d'identifier des leviers et de rendre visible certaines actions de la collectivité. Le bilan de ce schéma, réalisé en 2021, a révélé qu'un tiers des marchés passés par les deux collectivités contenait des clauses sociales ou environnementales.

La nouvelle génération du SPAR, couvrant la période 2022-2026, a vocation à prolonger l'action du précédent schéma en étant plus ambitieux, sur les objectifs et les actions, et en renforçant sa dimension partenariale, à la fois avec le monde économique et les communes du territoire.

500 MILLIONS D'EUROS
D'ACHATS PUBLICS PAR AN

1 300 MARCHÉS
PASSÉS PAR LA VILLE
ET MÉTROPOLE DE NANTES

100 % DE MARCHÉS
COMPRENANT UNE CLAUSE
SOCIALE OU ENVIRONNEMENTALE
EN 2026

600 000 HEURES
D'INSERTION A MINIMA
SUR LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN

100 % D'ACHETEURS
SENSIBILISÉS ET FORMÉS
AUX ENJEUX DU SPAR

4 Améliorer la qualité de l'alimentation

- Proposer 100 % de repas « faits maison » dans les cantines et crèches avec 75 % de produits bio en 2026
- Mettre en place une cantine zéro plastique
- Favoriser l'achat de produits de saison et les circuits courts
- Favoriser le commerce équitable au sein de la distribution automatique et lors d'éco-événements

5 Protéger et restaurer la nature et la biodiversité

- Concevoir des bâtiments accueillant des nichoirs pour les oiseaux et chiroptères
- Mettre en place des actions de formation aux espèces invasives
- Promouvoir des labels prenant en compte le bien-être animal
- Rechercher des alternatives aux produits d'origine animale
- Rappeler le devoir de vigilance des opérateurs concernant les conditions d'abattage et/ou de transport des animaux

6 Développer l'emploi, l'insertion professionnelle et l'économie responsable

- Augmenter le nombre de femmes bénéficiaires du dispositif de clauses sociales
- Développer le nombre de marchés réservés à l'IAE, aux ESAT et EA
- Diversifier les types de marchés porteurs de clause d'insertion sociale
- Atteindre au moins 600 000 heures d'insertion par an sur le territoire métropolitain
- Favoriser la primo-accession des structures de l'ESS à la commande publique
- Permettre la structuration de nouvelles filières de l'ESS et rendre visible l'offre des acteurs de l'ESS
- Intégrer l'offre de l'ESS dans les démarches de sourcing

- Mettre en place des critères RSE dans les marchés
- Organiser un événement à destination des acheteurs et entreprises du territoire
- Réduire les délais de paiement et généraliser la mise en place d'une avance de 30 %
- Mettre en place un allotissement adapté et une bourse à la co-traitance

7 Lutter contre les discriminations et promouvoir l'égalité

- Systématiser la clause lutte contre les discriminations et promotion de l'égalité dans les marchés
- Intégrer un volet égalité et lutte contre les discriminations lors du sourcing
- Intégrer les enjeux d'égalité professionnelle femmes/hommes dans les différents marchés (vêtements de travail, équipements de protection individuelle...)
- Acquérir des jouets non-genrés
- Intégrer le genre dans la conception de l'espace public et la stratégie patrimoniale

8 Engager une démarche numérique responsable

- Acheter un minimum de 20 % de produits numériques reconditionnés et composés d'éléments recyclés
- Prendre en compte les indices de réparabilité et de durabilité
- Intégrer des clauses sociales et environnementales en matière d'achat numérique
- Introduire des clauses « données personnelles » et « données de la collectivité » dans les contrats avec nos prestataires et nos délégataires

Une professionnalisation renforcée de l'achat responsable

Afin d'assurer la mise en œuvre opérationnelle du SPAR, une gouvernance politique et technique est mise en place, sous le pilotage de **l'élu en charge de la commande publique durable**. La direction de la commande publique, chargée de favoriser et de sécuriser le déploiement des clauses sociales et environnementales, est appuyée par les **ambassadeurs du SPAR**, qui concrétiseront les engagements dans l'ensemble des services de la collectivité.

Un **observatoire territorial de la commande publique durable** sera par ailleurs constitué, afin d'animer la mise en œuvre du SPAR et de partager les résultats avec l'ensemble des parties prenantes, qu'il s'agisse des communes de la métropole, des donneurs d'ordre du territoire, de personnalités du monde économique ou de la société civile.

Au-delà du contenu même des achats publics, le SPAR prévoit une méthode d'achat fondée autour de six principes d'action :

- **La redevabilité**, afin de rendre compte régulièrement des résultats obtenus ;
- **La transparence en matière d'achat** que ce soit dans le cadre de la programmation des marchés à venir ou dans le cadre du résultat des consultations ;
- **Le comportement éthique de l'acheteur**, dans le cadre des phases de dialogues et de négociations entre les parties prenantes ;
- **Le respect des intérêts des participants**, en tant que donneur d'ordre responsable ;
- **La mutualisation**, avec les autres acteurs du territoire ;
- **L'innovation**, dans le respect des règles de la commande publique.



En pratique, des changements concrets au quotidien

Les objectifs inscrits dans le SPAR 2022-2026 se traduisent par des évolutions concrètes dans l'ensemble des politiques publiques menées par Nantes métropole, la ville de Nantes et son CCAS. En voici quelques illustrations :

DANS LES CRÈCHES MUNICIPALES

- 100 % de lait biologique et de repas « faits maison »
- des jouets non genrés
- des matériaux et mobiliers sans perturbateurs endocriniens

LORS DES TRAVAUX PUBLICS

- des chantiers à faibles nuisances (bruit, circulation, pollution, déchets)
- la féminisation des emplois du secteur des travaux publics
- des matériaux biosourcés et géo-sourcés (isolant paille, chanvre etc.)



entreprises.nantesmetropole.fr